

Les entreprises
de moins de 20 salariés
dans l'industrie bas-normande

L'agroalimentaire concentre près de la moitié des petites entreprises industrielles



REPÈRES

Avec 13 200 salariés, les entreprises industrielles de moins de vingt salariés (TPEI) emploient 12 % des effectifs industriels bas-normands en 2003, dans des secteurs où les chaînes de production sont souvent peu mécanisées.

Les TPEI sont peu présentes dans les secteurs phares de l'économie régionale, sauf dans les industries agroalimentaires.

Moins exigeantes en infrastructures du fait de leur taille, les TPEI sont plus présentes dans le milieu rural.

Ces TPEI sont surtout implantées dans les zones d'emploi de l'ouest de la région. La forte présence des industries agroalimentaires explique en grande partie cette forte proportion.

En 2003, les entreprises industrielles bas-normandes de moins de vingt personnes emploient 13 200 salariés, soit 12 % des salariés de l'industrie de la Basse-Normandie. Celles qui emploient de la main d'œuvre, occupent en moyenne treize salariés. Ces très petites entreprises industrielles (TPEI) exercent une activité le plus souvent de première transformation (travail sur la matière première) et sont plutôt tournées vers des marchés très locaux.

Les TPEI sont très présentes dans les industries agroalimentaires mais elles sont absentes des autres secteurs phares de l'économie régionale comme l'énergie, l'automobile, l'industrie des composants électriques et électroniques ou encore la construction navale, aéronautique et ferroviaire. Leur présence se réduit à des secteurs aujourd'hui peu implantés en Basse-Normandie,

tels que l'équipement du foyer, l'industrie des équipements électriques et électroniques ou encore l'édition, l'imprimerie et la reproduction

Les TPEI bien présentes dans les activités peu mécanisées

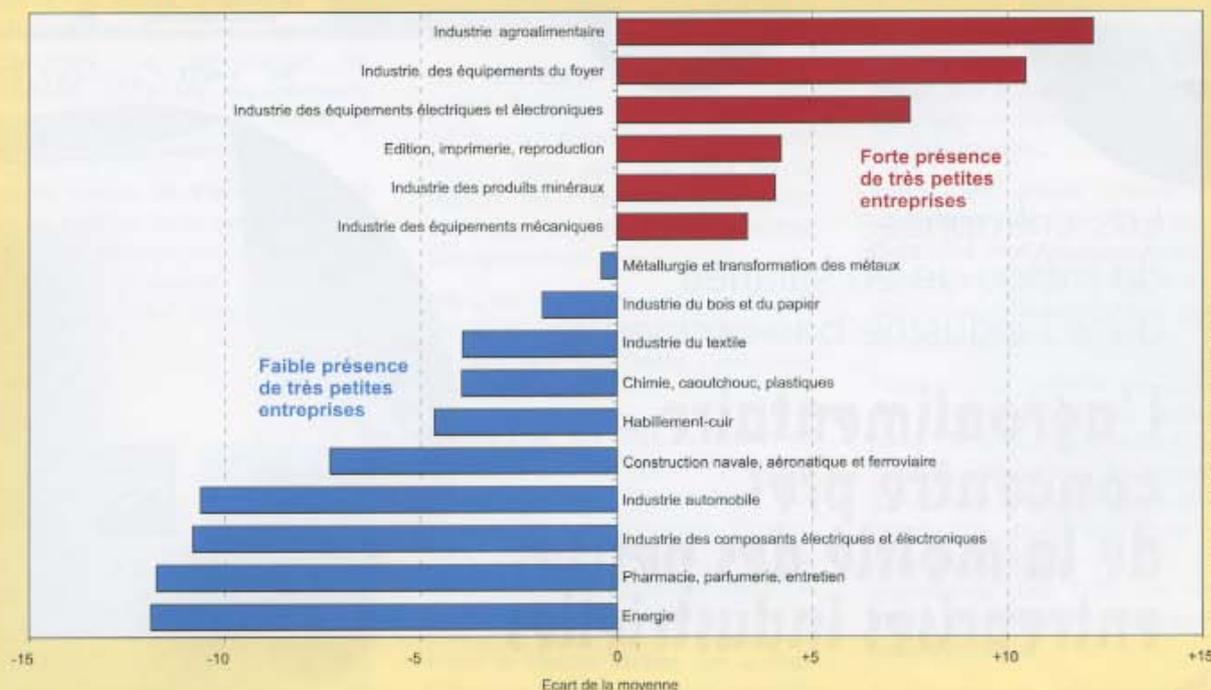
Les industries agroalimentaires sont le secteur de prédilection des TPEI. Elles emploient plus de 5 600 personnes, soit 42 % de l'ensemble des salariés des TPEI.

Le secteur artisanal de la charcuterie et de la boulangerie-pâtisserie représente à lui seul quelque 1 300 établissements d'au moins un salarié et plus des trois quarts



Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat de région avec le financement des Fonds structurels européens.

Plutôt des industries dont les chaînes de production sont peu élaborées



Source : Insee, SESSI, EAE 2003, BIC 2003

NOTE DE LECTURE : Dans l'industrie agroalimentaire, le poids de l'emploi salarié généré par les TPEI est de douze points supérieur au poids de l'emploi salarié généré par les TPEI dans l'industrie régionale.

des emplois salariés des TPEI agroalimentaires. Les autres exercent dans des activités extrêmement variées (fabrication de glaces et de sorbets, production d'eaux de vie naturelles...). Dans ce secteur, les TPEI investissent plus que la moyenne (19 % de la valeur ajoutée contre 14 %, en moyenne, pour les TPEI de la région). De même, depuis le démantèlement de *Moulinex*, les TPEI occupent une place importante dans le secteur des équipements du foyer, avec un quart des salariés. Mais à la différence des industries agroalimentaires, elles représentent aujourd'hui peu d'emplois.

En effet, les TPEI emploient en 2003 à peine plus de 600 des quelques 2600 emplois salariés du secteur. Il s'agit pour l'essentiel d'entreprises de fabrication de meubles meublants.

Ainsi, la forte proportion de TPEI dans ce secteur s'explique avant tout par le faible poids des grandes entreprises. Les entreprises s'y singularisent par une taille particulièrement réduite.

Les TPEI sont également très présentes dans les industries des équipements électriques et électroniques. Dans ce secteur, elles emploient 700 personnes, soit environ 20 % des effectifs du secteur au niveau régional et investissent très peu (5 % de la valeur ajoutée). Les entreprises de fabrication d'appareils médico-chirurgicaux sont les plus nombreuses : elles emploient la moitié des effectifs des TPEI du secteur.

Les TPEI se sont fait une place de choix dans le secteur de l'édition, de l'imprimerie et de la reproduction. Elles y emploient 17 % de l'emploi salarié du secteur.

Il s'agit pour la plupart d'imprimeries de labour installées sur des marchés secondaires. Dans la région, plus de neuf TPEI sur dix emploient moins de dix salariés. Ces petites structures comptent sur leur souplesse, leur réactivité et une utilisation optimale des nouvelles technologies pour concurrencer les imprimeries de taille plus importante sur les marchés locaux. Dans le secteur des minéraux, les entreprises de moins de vingt salariés emploient 16 % des salariés du secteur. Avec deux unités sur trois, les entreprises spécialisées dans la taille, le façonnage et le finissage de pierres ornementales et de construction sont les mieux représentées. En moyenne, les TPEI du secteur ont consacré en 2003 une part importante de leur valeur ajoutée au renouvellement de leur appareil productif.

Enfin, les TPEI sont bien ancrées dans le secteur des équipements mécaniques. Elles regroupent en 2003 plus de 1 600 salariés, soit 16 % des emplois salariés du secteur. Il s'agit pour l'essentiel d'entreprises de chaudronnerie-tuyauterie ou encore de réparation de matériel agricole. Les TPEI y investissent peu (8 % de la valeur ajoutée), à l'image des entreprises régionales de plus de vingt salariés du secteur

En 2003, les TPEI du secteur de la métallurgie et de la transforma-

tion emploient 1 600 salariés. Ces entreprises familiales, le plus souvent indépendantes, travaillent dans la mécanique générale, dans la récupération de matières métalliques recyclables ou encore dans le traitement de revêtement de matériaux.

Plus petites que les TPEI moyennes, elles peinent à financer le renouvellement de leur appareil de production et investissent moins que les entreprises de plus de vingt salariés du secteur. Quant aux TPEI du secteur du bois

et papier, elles emploient quelque 450 salariés. Il s'agit essentiellement d'entreprises qui travaillent le bois ou encore fabriquent des articles en bois (fabrication de charpentes et de menuiseries, fabrication d'emballages en bois). Le secteur du papier a plutôt, quant à lui, le profil de la grande industrie.

Ces TPEI ont la particularité de fournir un effort important en terme d'investissement : 9 % pour les TPEI contre 4 % pour les entreprises de plus de vingt salariés.

Quelques indicateurs financiers Les TPEI surtout dans les industries agroalimentaires

	Nombre d'entreprises	Effectifs salariés	Chiffre d'affaires par entreprise	Taux d'investissement	Valeur ajoutée par entreprise
Industrie agroalimentaire	1 478	5 623	338	19 %	124
<i>dont charcuterie, boulangerie et boulangerie-pâtisserie, pâtisserie</i>	1 307	4 638	223	20 %	109
Habillement-cuir	45	167	322	5 %	119
Edition, imprimerie, reproduction	179	745	393	n.s.	168
Pharmacie, parfumerie, entretien	4	19	1059	11 %	195
Industries des équipements du foyer	208	612	266	10 %	103
Industrie automobile	31	219	812	9 %	242
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	45	194	508	9 %	164
Industrie des équipements mécaniques	294	1 651	651	8 %	240
Industrie des équipements électriques et électroniques	121	683	493	5 %	243
Industrie des produits minéraux	91	506	678	29 %	199
Industrie du textile	26	138	507	9 %	183
Industrie du bois et du papier	79	447	576	9 %	204
Chimie, caoutchouc, plastiques	66	437	752	14 %	251
Métallurgie et transformation des métaux	266	1 605	612	11 %	251
Industrie des composants électriques et électroniques	19	117	490	5 %	209
Energie	14	37	818	12 %	202
Ensemble	2 966	13 200	439	14%	164

Unité : nombre, pourcentage et milliers d'euros

ns : non significatif

Source : Insee, SESSI, EAE 2003, BIC 2003



Localisation des entreprises industrielles bas-normandes

	Pôles urbains	Couronnes urbaines	Communes multipolarisées	Pôle d'emploi de l'espace rural	Communes de pôles d'emploi de l'espace rural	Autres communes de l'espace rural	Ensemble
Entreprises de moins de vingt salariés	37 %	17 %	4 %	12 %	1 %	29 %	100 %
Entreprises de plus de vingt salariés	39 %	14 %	3 %	18 %	1 %	25 %	100 %

Unité : % d'entreprises

Source : Insee, SESSI, EAE 2003, BIC 2003

NOTE DE LECTURE : 29 % des entreprises de moins de vingt salariés sont implantées dans des autres communes de l'espace rural contre 25 % des entreprises de plus de vingt salariés.

Des chaînes de production souvent peu élaborées

En revanche, les TPEI sont très peu nombreuses dans les secteurs énergétiques, dans les activités très capitalistiques qui produisent sur de grandes échel-

les, dans les activités à processus de production très élaboré ou encore dans des activités où les immobilisations sont importantes et leur renouvellement régulier. Ainsi, seulement quelques TPEI exercent dans le secteur de l'automobile. En 2003, moins de 2 % des salariés de l'automobile

travaillent dans les TPEI contre 12 % au niveau régional. Ces TPEI sont en très grande majorité loin du cœur de la filière automobile qui reste la propriété des grands groupes internationaux. Les TPEI de ce secteur privilégient des activités où les chaînes de production sont moins élaborées comme la fabrication de carrosseries automobiles.

Les TPEI sont également très peu présentes dans la pharmacie, la parfumerie et l'entretien. L'organisation de ce secteur, qui nécessite des investissements importants, ne facilite pas la réussite de nouvelles petites unités qui essaieraient de s'intégrer sur le marché. De même, les TPEI sont peu représentées dans les industries des composants électriques et électroniques. Une vingtaine d'entreprises, employant moins d'une centaine de salariés, occupe essentiellement les créneaux des appareils d'éclairage.

Davantage en zone rurale

Les TPEI sont plus dispersées sur le territoire régional que les entreprises de plus de 20 salariés qui restent très localisées autour des agglomérations caennaise et cherbourgeoise, du fait de leur faible nombre. Leur taille plus



ZOOM

Espace à dominante urbaine, espace à dominante rurale, de quoi parle-t-on ?

L'organisation territoriale de l'emploi peut être scindée en deux grands sous-ensembles.

Le premier regroupe les espaces à dominante urbaine comprenant :

- les pôles urbains comprenant 5 000 emplois ou plus, les couronnes périurbaines regroupant des communes (ou des unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire urbaine.
- les communes multipolarisées qui rassemblent des communes dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans plusieurs zones urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.

Le second comprend les espaces à dominante rurale :

- les communes n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine comptant 1 500 emplois ou plus.
- les couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural n'appartenant pas à la dominante urbaine dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans le reste de l'aire d'emploi de l'espace rural.
- les autres communes de l'espace à dominante rurale n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine ni à une aire d'emploi de l'espace rural.

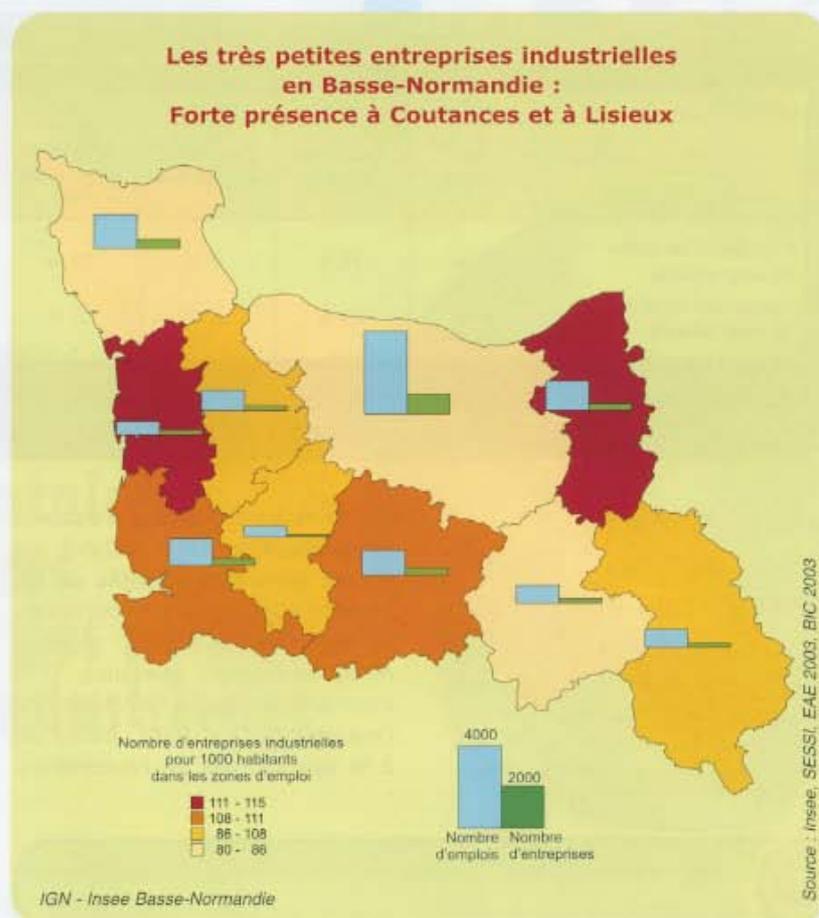
C'est ce dernier critère qui a été retenu pour parler de zone rurale.

réduite entraîne souvent des besoins moindres en terme de main d'œuvre, de matières premières ou de débouchés. Celle-ci rend plus facile l'insertion dans une zone rurale : 29 % des petites entreprises sont installées à la campagne contre 25 % des grandes entreprises. Les industries les plus anciennes sont aussi les plus implantées dans le monde rural. C'est notamment le cas du secteur du textile, de la métallurgie et des industries agroalimentaires. Ces secteurs sont souvent installés dans des vallées bocagères à proximité des cours d'eau qui représentaient la principale source d'énergie au début de l'industrialisation. Ainsi, 32 % des TPEI de ces secteurs y sont implantées contre moins de 10 % pour les grandes firmes industrielles. De même, les entreprises industrielles de moins de vingt salariés du secteur des biens d'équipement du foyer restent majoritairement implantées en zone rurale : dans ce secteur, 27 % des TPEI y ont élu domicile contre 19 % pour les entreprises de plus de vingt salariés. Cette même tendance se retrouve dans le secteur de l'édition, de l'imprimerie et la reproduction (20 % contre 12 %) qui est très présent dans l'Orne.

Autre secteur bien ancré dans le milieu rural, le secteur des industries agroalimentaires fait aussi bonne figure (hors pâtisserie, boulangerie-pâtisserie et charcuterie). Pour rester proche des lieux de production primaire, elles se sont historiquement implantées de manière privilégiée à la campagne.

Les petites entreprises plutôt implantées dans l'ouest de la région

L'implantation des TPEI dans certains secteurs d'activité, mais aussi dans des zones à dominante



plus rurale donne une coloration différente aux dix zones d'emploi bas-normandes.

Dans les zones d'emploi de **Coutances** et de **Lisieux**, ces petites structures représentent respectivement 111 et 115 salariés pour 10 000 habitants, la moyenne régionale s'établissant autour de 93.

La structure est différente d'un bassin à l'autre. Dans le Coutançais, cette présence n'est que relative. En effet, les TPEI de ce territoire drainent un cinquième des emplois mais à peine plus de 650 salariés.

Sur ce territoire, les TPEI sont installées essentiellement dans le secteur de la fabrication de meubles, de la métallurgie et de la transformation des métaux.

A l'inverse, dans la zone d'emploi de Lisieux, la forte proportion des TPEI s'intègre dans un tissu industriel dense. Ainsi, les TPEI de ce territoire emploient près de 1 400 personnes, soit 16 % des effectifs industriels de la zone d'emploi. Hors artisanat alimentaire, la grande majorité des entreprises travaille dans les secteurs des industries de métallurgie et de transformation des métaux, des industries des équipements mécaniques.

Ces entreprises industrielles de moins de vingt salariés travaillent le plus souvent en sous-traitance et à proximité de grandes entreprises qui sont leurs clientes.

Dans la zone d'emploi d'**Avranches-Granville**, plutôt agricole, les TPEI emploient près



de 1 300 salariés, soit 109 personnes pour 10 000 habitants. Ces emplois se trouvent, hors artisanat alimentaire, dans les industries de fabrication de meubles, dans les équipements mécaniques ou encore dans la transformation des métaux.

Sur le bassin de **Flers**, les TPEI ont su profiter de la dynamique de certaines entreprises autour d'un système productif local en métallurgie pour développer leur activité.

Dans le secteur de la mécanique, la création du Pôle Mécanique Sud-Normandie a soutenu l'activité des TPEI.

Les entreprises flériennes de moins de vingt salariés emploient 18 % des salariés industriels du bassin alors que les TPEI de la région ne comptent que pour 12 % des salariés dans l'industrie bas-normande.

Dans les zones d'emploi de Saint-Lô, de Vire et de l'Aigle-Mortagne, la part des TPEI dans l'industrie locale est faible.

Malgré cela, les TPEI du bassin de **Saint-Lô** se sont fait une place de choix au cœur du secteur des équipements mécaniques. Plus de 20 % des emplois des TPEI du Saint-Lois sont recensés dans ce secteur.

Dans le bassin **virois**, les entreprises de moins de vingt salariés tiennent une place de choix dans les secteurs de la métallurgie et de la mécanique. Ces entreprises se sont spécialisées dans le façonnage de métaux, de l'inox, du cuivre et du laiton.

Dans le secteur de l'habillement, du cuir et du textile, les petites entreprises maintiennent leurs activités malgré les turbulences rencontrées par les grandes entreprises. Sur **L'Aigle-Mortagne-au-Perche**, les TPEI emploient plus de 800 salariés.

Enfin, les zones d'emploi de **Caen-Bayeux**, de **Cherbourg-Octeville** et de **Alençon-Argentan** recueillent à elles seules la moitié des emplois salariés des petites entreprises de la région.

Pourtant, la densité de l'emploi des TPEI pour 10 000 habitants reste l'une des plus faibles de la région : 84 à Alençon-Argentan, 81 salariés à Caen-Bayeux et 80 à Cherbourg. Dans ces trois bassins, la place des services y est importante. Les TPEI ont néanmoins trouvé leur place dans le tissu industriel.

A Cherbourg, elles sont bien ancrées dans le secteur des biens mécaniques avec une place privilégiée auprès des grands donneurs d'ordre que sont la construction navale et l'usine de retraitement de La Hague.

Bruno DARDAILLON
Insee



**DIRECTION
REGIONALE DE L'INSEE
DE BASSE-NORMANDIE**

93, rue de Geôle
14052 CAEN CEDEX 4
Tél. : 02 31 15 11 00
Fax : 02 31 15 11 80

www.insee.fr/basse-normandie

Directeur de la publication :
Jean-Louis BORKOWSKI

Service études et diffusion :
Sophie DESTANDAU

Rédacteur en Chef :
Pascal CAPITAINE

Secrétaire de Rédaction :
Nadine GAUTIER

Composition PAO et Impression :
Dauphin com.imprim' 02 31 23 60 70

Crédit photos :
Comité régional du tourisme ;
Chambre régionale d'agriculture ;
Comité départemental du tourisme
de la Manche ;

Attaché de presse :
Philippe LEMARCHAND

Abonnement un an (12 numéros)
France : 21 €
Etranger : 24 €



MÉTHODOLOGIE

Les entreprises industrielles de moins de vingt salariés et réalisant moins de six millions d'euros de chiffre d'affaires ne sont pas enquêtées au titre de l'Enquête Annuelle des Entreprises (EAE).

La mobilisation croisée du répertoire SIRENE et des sources administratives - Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS), Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) - permet de donner quelques indications sur le poids économique de ces petites entreprises.

Sont exclues de cette étude les entreprises n'ayant aucun salarié (absentes des DADS) et celles réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 76.300 € qui font une déclaration simplifiée.